

1^{er} décembre 2009

09.407

Question du groupe socialiste**Un service de l'emploi fragilisé**

La question de l'emploi a été durant cette année, et reste, plus que jamais, au centre de nos préoccupations. Dans diverses déclarations, le Conseil d'Etat a affirmé sa volonté de soutenir l'emploi et de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Paradoxalement, le service de l'emploi a du faire face, ces derniers temps, à un certain nombre de changements qui pourraient tendre à le déstabiliser, voir à le fragiliser.

Nous avons ainsi tout d'abord appris que l'office de santé et d'inspection du travail avait été sorti du service pour devenir une entité à part entière, ce alors qu'il venait de subir une réorganisation. Autre épisode plus récent, le départ, quelque peu énigmatique, du chef du service de l'emploi.

En cette période particulièrement critique sur le front de l'emploi, il est plus que nécessaire d'avoir des outils qui s'articulent avec cohérence et un service qui fonctionne correctement.

Dès lors, ces différents événements inspirent deux interrogations au groupe socialiste. Tout d'abord, et sans revenir sur les circonstances de ce départ, le groupe socialiste souhaiterait savoir si le délai de carence sera appliqué au poste de chef de service.

Cette question se pose d'autant plus, qu'à notre connaissance, le poste de responsable de l'office régional de placement des Montagnes n'a, pour l'heure, pas été repourvu, alors même que cela fait plus de six mois que le chef et le chef adjoint ont quitté le service.

D'autre part, nous souhaiterions que le Conseil d'Etat nous amène des précisions sur les motivations qui l'ont conduit à séparer l'OSIS du service de l'emploi. En effet, si les missions de cet office ne s'inscrivent pas dans la recherche pure d'emploi, ils ont une influence certaine sur la qualité de ce dernier. Cette réorganisation ne risque-t-elle pas de faire perdre d'importantes synergies et une vision d'ensemble dans ce domaine?

Signataires: S. Locatelli, C. Mermet, O. Duvoisin, J. Lebel Calame, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil-Henry, B. Hurni et M. Debély.